

En Belgique

Mgr l'évêque de Gand vient de dénoncer plus catégoriquement certains journaux de son diocèse, qui refusent de suivre la direction de S. S. Léon XIII et de l'épiscopat belge sur la question sociale.

Une invitation inacceptable

Un journaliste invite les membres du clergé à faire partie de nos députations parlementaires.

Il aurait dû commencer par soumettre cette proposition au jugement de l'épiscopat.

Que les électeurs — plus circonspects à l'avenir — veuillent bien n'élire que des candidats qualifiés sous le rapport moral et intellectuel, et, de plus, disposés à suivre la direction de l'autorité ecclésiastique en temps et lieu, le clergé n'en souhaite pas davantage.

Renseignements

"Toute atteinte portée à la liberté des électeurs, soit par menaces de leur faire perdre leur position ou certains profits et avantages, soit par des conventions faites pendant le temps ci-dessus spécifié, alors même qu'elles ne devraient être remplies qu'après l'élection, sera aussi réputée *faute grave et cas réservé*."

"Ceux qui pendant le même temps, vendront leur suffrage, ou maltraiteront leur prochain par des voies de fait à propos d'élection, ou donneront de l'argent ou autre chose pour influencer un votant, pour acheter directement ou indirectement un suffrage, pour empêcher quelqu'un de voter, commettront également une *faute grave qui sera un cas réservé*." (1)

Bibliographie

"*Pourquoi je me suis fait congréganiste*," par le R. P. HAMON, S. J. in-18 de 89 pages, en vente chez MM. Beauchemin & Fils, Montréal.

(1) Discipline du diocèse de Québec.